



Délibération 2026.02.07

Délibération affichée
et exécutoire le :

Le 17 février 2026 à 19 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué le 11 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire et publique dans la salle habituelle de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur MÉTIVIER Philippe.

Présents : MÉTIVIER Philippe, FOURRÉ Frédérique, CHABENAT Jean-Michel, MAILLET Cécile, MALASSINET Alain, BAILLY Michèle, PERRICHON Didier, MAUCHIEN Anne, TARTIÈRE Steeven, DUVOUX Sylviane, FORBEAU Patrice, CAUDOUX Michel, HUIDO Etienne, SEBGO Brigitte, RIOULT Thierry.

Pouvoirs : CHAUVEAU Valérie à MÉTIVIER Philippe, SURTEL Marie-Laure à DUVOUX Sylviane.

Excusé : PION Bruno.

Autorisation annuelle de recrutement d'un agent contractuel sur des emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.332-23-1 relatif au recrutement temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'entretien des bâtiments communaux ;

A ce titre, il convient de créer un emploi à temps non complet à raison de 17.50/35^{ème} dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie C pour exercer les fonctions d'agent d'entretien.

Sans discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'accepter la création d'un emploi non permanent pour les besoins liés à un accroissement temporaire d'activité sur le grade d'adjoint technique territorial, pour une durée hebdomadaire de 17.50h ;
- De donner tout pouvoir au maire ou son représentant pour signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Maire,
MÉTIVIER Philippe.

Le secrétaire de séance,
PERRICHON Didier.